



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations et des ressources humaines

Rectorat de l'académie de Créteil

Direction des relations et des ressources humaines

Affaire suivie par :

Sonia Charles

Tél : 01 57 02 62 77

Mél : sonia.charles@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Arrêté du 1^{er} février 2022 portant désignation des membres du conseil social d'administration spécial académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 proclamant les résultats pour le comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil,

ARRETE

Chapitre 1^{er} : le comité social d'administration spécial académique (article 1^{er} et 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil est présidé par le recteur d'académie et comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des relations et des ressources humaines.

Le recteur est assisté par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concerné par les questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial académique.

Article 2

Le comité social d'administration spécial académique comprend dix membres titulaires et dix membres suppléants représentant les personnels selon la répartition suivante :

Au titre de la FSU

3 membres titulaires : Houria BOUKHEMLA – Fabien BUREAU – Yann MAHIEUX

3 membres suppléants : Stéphane RINGEARD – Tania SAAVEDRA – Françoise TILI

Au titre de l'UNSA Education

2 membres titulaires : Jacqueline LORET – Fabrice PAYEN
2 membres suppléants : Claudie JASIMIAH – Julien MUDILA

Au titre du FNEC-FP-FO

2 membres titulaires : Karima BENSAID – Coralie LAHOULETTE
2 membres suppléants : Thomas CHARLES – Salima KHELIL

Au titre de la CGT Educ'action

2 membres titulaires : Karine RIOU – Sophie TLIBA
2 membres suppléants : Julie GRILLON – Stéphanie MULLER

Au titre du SGEN-CFDT

1 membre titulaire : Vincent ALBAUD
1 membre suppléant : Nathalie BRIOIS

**Chapitre II : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique
(articles 3 à 4)****Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique auprès du recteur de l'académie de Créteil comprend outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des relations et des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Le comité social d'administration spécial académique comprend dix membres titulaires et dix membres suppléants représentant les personnels selon la répartition suivante :

Au titre de la FSU

3 membres titulaires : Houria BOUKHEMLA – Fabien BUREAU – Yann MAHIEUX
3 membres suppléants : Marie HUGUNEOT – Antonello LAMBERTUCCI – Chrystelle ROUCHER

Au titre de l'UNSA Education

2 membres titulaires : Jacqueline LORET – Fabrice PAYEN
2 membres suppléants : Claudie JASIMIAH – Julien MUDILA

Au titre du FNEC-FP-FO

2 membres titulaires : Karima BENSAID – Coralie LAHOULETTE
2 membres suppléants : Thomas CHARLES – Salima KHELIL

Au titre de la CGT Educ'action

2 membres titulaires : Karine RIOU – Sophie TLIBA
2 membres suppléants : Julie GRILLON – Stéphanie MULLER

Au titre du SGEN-CFDT

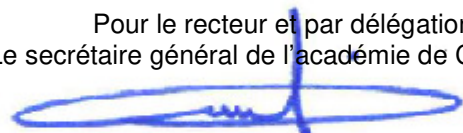
1 membre titulaire : Vincent ALBAUD
1 membre suppléant : Nathalie BRIOIS

Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1^{er} février 2023

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie de Créteil



Mehdi Cherfi